

Introduction

Dans des régions et à une époque où il existe peu ou prou d'actes notariés, l'historien du commerce ne dispose souvent que de l'un ou l'autre privilège et tarif de tonlieu à l'interprétation délicate, de mentions parfois fortuites d'infrastructures commerciales et de fiscalités frappant le trafic ou les échanges commerciaux, d'inscriptions d'achats et de ventes éparées dans des archives princières, ecclésiastiques, urbaines ou seigneuriales. L'archéologie ne lui vient que peu à peu en aide. Praticqué assez précocement en de nombreux endroits, l'affermage ou l'abonnement de revenus à caractère économique le prive par ailleurs de plus ou moins fiables indicateurs conjoncturels. La rareté des sources permettant de saisir le commerce dans sa réalité quotidienne, si possible en le quantifiant, confère dès lors énormément de prix aux documents consignants, avec un minimum de précisions, les opérations d'un homme d'affaires, les transactions sur une place marchande, le trafic sur une voie terrestre ou fluviale.

Pour la fin du moyen âge et le début de l'époque moderne, les confins septentrionaux de la Lorraine et la vallée de la Moselle, dans son cours moyen et inférieur, ne sont pas de ce point de vue mieux lotis que bien d'autres contrées d'entre Loire et Rhin. Les chercheurs savent dès lors gré à Jean Schneider d'avoir édité la comptabilité de deux merciers messins en 1460-1461¹ et à Richard Laufner d'avoir publié le compte du tonlieu de marché de Trèves de 1435-1436².

À mi-chemin environ de Metz et de Trèves, virtuellement enchâssée dans les terres luxembourgeoises, la forteresse lorraine de Sierck³ est, au XV^e siècle, une position avancée des dynastes nancéiens sur la Moselle. Les ducs ne possèdent la souveraineté que sur un court tronçon du fleuve mais y détiennent, depuis le XII^e siècle, un important péage frappant tout à la fois le trafic fluvial et terrestre. Des officiers princiers y sont commis à la perception du droit et ont laissé, pour vingt-et-un exercices entre 1424 et 1549, les comptes des droits acquittés en quelque 3 500 passages⁴. Pour la vallée mosellane en aval de Metz, on ne dispose d'aucun autre compte de péage pour le XV^e siècle et, pour le XVI^e, uniquement de ceux du *contre-impôt* luxembourgeois à Remich (1561-1564) et à Thionville (1561-1571), n'enregistrant qu'une partie du trafic⁵, et du tonlieu de Pfalzel en aval de Trèves

¹ SCHNEIDER, Recherches.

² LAUFNER, Handelsbereich. - À propos de la datation de ce document: MATHEUS, Trier, p. 6, note 29.

³ aujourd'hui Sierck-les-Bains, France, Moselle, chef-lieu de canton.

⁴ Parmi d'autres séries existant pour la Lorraine centrale et méridionale, les comptes du péage de Nancy méritent une mention particulière. Deux d'entre eux ont été analysés par SCHWEYER, Un péage lorrain.

⁵ AGR, CC, reg. 24286 et 24287. Le compte de Thionville a été publié par STILLER, Un siècle, p. 80-88. Voir aussi STILLER et ANCEL, Thionville, p. 49-57, et YANTE, Réactions.